**Infos réunion CSE JANVIER 2021**

**T**oute l’équipe de Force Ouvrière vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, nous continuons, à vos côtés, à revendiquer la valorisation et la considération de nos métiers.

**Prélèvement des 2 euros :**

Les 2 euros d’actes biologiques prélevés à chaque test effectué par l’entreprise, sont remboursés. Une note de frais sera délivrée par l’administratif dans chaque établissement pour le remboursement.

**Indemnités de départ à la retraite :**

Pour bénéficier des indemnités de départ à la retraite prises en compte sur le dernier bulletin de salaire, il faut adresser un courrier 3 mois avant son départ au Directeur de votre établissement.

Calcul des indemnités légales :

* ¼ d’un mois de salaire par année complète d’ancienneté pour les 10 premières années
* 1/3 d’un mois de salaire par année complète d’ancienneté à partir de la 11ème année.

Calcul des indemnités selon la convention collective :

- 1/8 d’un mois de salaire par année complète d’ancienneté pour les 10 premières

années

- 1/6 d’un mois de salaire par année complète d’ancienneté à partir de la 11ème

année.

C’est le plus avantageux des calculs pour le salarié, qui s’applique.

**Pose et validation des Congés payés :**

Une date échéante pour la pose de vos congés est fixée par l’établissement. Si, en retour, vous ne recevez pas la feuille à votre demande de congés 1 mois avant votre départ, vous pouvez considérer que votre demande de congés est accordée.

**Point “vaccination” :**

La campagne de vaccination va débuter dans les établissements. 1 médecin et 1 infirmier(e) seront présents sur chaque site lors de la vaccination.

**FO** rappelle le caractère non obligatoire de cette vaccination.

**A partir du 1er janvier 2021 :**

Revalorisation du SMIC soit … De 10,15 euros brut/heure.......... 1 539.42 brut/mensuel

A 10,25 euros brut/heure......... 1 554.58 brut/mensuel

Pour **FO** un coup de pouce plus significatif serait pourtant le moyen le plus simple et le plus rapide de redonner du pouvoir d’achat aux bas salaires.

Les avantages natures............ 4.95 euros le prix d’un repas / 2.48 euros prix du repas pour les salariés.

**2ème versement Ségur de la santé :**

La 2ème moitié de la prime Ségur de la Santé sera versée avec la paie de février. Cela correspond à....... 103 euros brut pour décembre

…......................... 103 euros brut pour janvier 2021

…......................... 103 euros brut pour février 2021

Ensuite, à partir de mars 2021 ce sera 206 euros brut chaque mois.

**FO** rappelle que c’est une prime versée par l’état, KORIAN s’étant engagé à en avancer les frais pour janvier 2021 !

Les résidences services séniors KORIAN ne sont pas concernées par cette revalorisation salariale. **Pour FO le Ségur de la Santé ne doit exclure personne !**

**Transfert de fond :**

KORIAN informe les élus du CSE qu’une partie du montant de l’excédent annuel du budget de fonctionnement peut basculer sur le budget des œuvres sociales à hauteur de 10%.

**FO se positionne contre ce transfert de fond.** Si une expertise doit être réalisée, l’employeur est en droit de refuser de la financer si le CSE fait un transfert de fond durant les 3 années précédentes.

**A quoi servent les expertises ?** Un cabinet d’expertises CSE informe sur les orientations stratégiques, la situation économique, politique sociale de l’entreprise, projet de restructuration, fusion, licenciements économiques collectifs, plan de sauvegarde de l’emploi. Une expertise aide les élus du CSE à s’armer face à ces différentes problématiques.

**Œuvres sociales :**

C’est à partir du 1er février 2021 que vous pourrez commander les chèques vacances d’un montant de 60 euros pour une valeur de 120 euros. Rapprochez-vous de vos représentants de proximité pour d’avantages d’infos !

**Pour toutes informations sur vos droits et sur les œuvres sociales**

**L'équipe FORCE OUVRIERE est disponible**

**N’hésitez pas à nous contacter sur la boîte mail ci-dessous**

**Lucie RODRIGUEZ : Tel 06 07 24 89 13 panda\_869@hotmail.com**

**Annick RIVIER : Tel 06 86 45 69 74 annickrivier5@gmail.com**

**Mathieu Martinez : Tel 06 45 68 67 20 mat\_martinez@live.fr**

**Bernadette SCELLES: Tel 06 45 53 05 60 b.scelles@free.fr**

**Valérie GARCIA : Tel 06 26 30 35 00 valy.garcia37@gmail.com**

**Miguel de la ROSA: Tel 06 95 01 49 56 miguelmadrid66@yahoo.fr forceouvrierekorian@gmail.com**